



**ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE PHYSIQUE ET D'INGÉNIERIE**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2024 - 2025**

**Master Automatique Robotique
Double cursus Master - Diplôme d'Ingénieur**

Parcours : Perception artificielle et Robotique

Conseil de Gestion : avis favorable le 5 septembre 2024
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10 septembre 2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', with a long horizontal stroke extending to the right.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **THUILOT Benoit** ; benoit.thuilot@uca.fr

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Perception artificielle et Robotique (PaR)	AUFRERE Romuald	romuald.aufreere@uca.fr

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique ; dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)		
Assiduité aux CM	Obligatoire.	L'assiduité est obligatoire en CM, TD et TP. Elle est contrôlée par tous moyens (listes d'émargement, appel, vérification des cartes d'étudiants...) à chaque cours. De fait, cette obligation d'assiduité dispense les enseignants de prévenir de la tenue d'une épreuve d'évaluation continue.
Assiduité aux TD	Obligatoire.	Une absence à un enseignement, quelle que soit sa nature (CM, TD, TP), dûment justifiée auprès du Service de Scolarité dans un délai de 3 jours après le retour de l'étudiant n'a pas de conséquences. En cas de non-respect de cette consigne, l'absence est considérée comme injustifiée
Assiduité aux TP	Obligatoire.	Pour les UE dispensées en TP et intégralement évaluées en continu, chaque séance étant notée, une absence injustifiée entraîne un 0 à l'épreuve. Pour les UE dispensées en TP et évaluées par un examen terminal, l'étudiant est déclaré défaillant dès la première absence injustifiée sauf disposition spécifique envisagée avec le responsable de l'enseignement.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.	
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => pas de neutralisation, la note 0 est appliquée à l'épreuve et compte dans la moyenne. Pour les UE dispensées en TP et évaluées en continu, les séances pouvant donner lieu à une note en séance et/ou à un compte-rendu, une absence injustifiée entraîne un 0 à l'épreuve. L'obligation d'assiduité dispense les enseignants de prévenir de la tenue d'une épreuve d'évaluation continue.	

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 2 - Parcours Double cursus élèves école d'ingénieur, Perception artificielle et robotique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A	5 UEs choisies parmi UE1 à UE7	15		B et C'
B	UEs en équivalence des U8 à UE11	15		A et C'
C'	S4 : UE1 (stage)	30		A et B

Modalité validation

Pour valider son année, l'étudiant doit :

Avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10

ET

Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 au bloc A (UE du master)

ET

Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 au bloc B (UE Ecole ingénieur)

ET

Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 au bloc C (UE Stage)

MASTER 2 - Parcours Double cursus élèves école d'ingénieur, Perception artificielle et robotique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **51 crédits (hors UE école ingénieur)**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Outils mathématiques pour la robotique	3		EvC	100	2	TP E	2h 1h	2	TP E	2h 1h	2	TP E	2h 1h	
		Choix de 4 UE parmi 6	12													
		UE 2 : Modélisation de mécanismes, machines et robots	3		EvC	100	3	2A 1E	- 1h30	3	2A 1E	- 1h30	1	E	1h30	
		UE 3 : Commande des systèmes robotiques	3		EvC	100	3	3E	3x1h	3	3E	3x1h	3	3E	3x1h	
		UE 4 : Perception multi-sensorielle	3		EvC	100	2	2E	2x1h	2	2E	2x1h	2	2E	2x1h	
		UE 5 : Apprentissage pour la robotique	3		EvC	100	2	2M	-	2	2M	-	2	2M	-	
		UE 6 : ROS et programmation	3		EvC	100	2	E TP	1h 1h30	2	E TP	1h 1h30	2	E TP	1h 1h30	
		UE 7 : Vision artificielle	3		EvC	100	3	3E	1h	3	3E	1h	3	3E	1h	
	B	UE 8 : UE cursus ingénieur	6			<i>La note prise en compte est la moyenne hos SHS du cursus ingénieur</i>										
		UE 9 : UE Projet Ingénieur	3			<i>Modalités cursus ingénieur</i>										
		UE 10 : UE Expression/communication Ingénieur	3			<i>Modalités cursus ingénieur</i>										
UE 11 : UE Anglais Ingénieur		3			<i>Modalités cursus ingénieur</i>											
		30														

4	C'	UE 1 : Stage	30		EvC	100	3	A+M+S	1h				2	M+S	1h
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Les UE1 à 7 du semestre 3 constituent dans leur contenu et leur approche une initiation à la recherche

Sur l'ensemble des UEs, les notes de CC ≥ 10 obtenues lors la 1^{ère} session sont conservées pour la 2^{de} session

UE Stage : **A** correspond à une note sur le travail accompli par l'étudiant/le stagiaire, donnée en accord avec le tuteur du projet /du stage. Cette note se reporte en 2^{de} session sans modification.

Les notes sur le mémoire et/ou la soutenance obtenues lors la 1^{ère} session sont conservées pour la 2^{de} session si elles sont ≥ 10

UE 2 : **A** correspond à un travail personnel

Pour l'ensemble des UEs sauf culture d'entreprise, les épreuves écrites de 2^{de} session seront des oraux si le nombre d'étudiants concernés est inférieur ou égal à 3